

N° 1/2.14

[PRÉAVIS N° 56/12.13](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 144'725.00 POUR LE DRAGAGE PARTIEL DU PORT DU CHÂTEAU ET DE SA ZONE D'ACCÈS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le lundi 16 décembre 2013, à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Catherine HODEL (remplaçant Mme Martine COSTA, démissionnaire) et Lucie ROCHAT, et de MM. Marc BALLY, Maurice JATON, Roland RUSSI, Josef WEISSEN et Philippe BECK (président). Les représentants de la Ville étaient M. Jean-Jacques AUBERT et M. Alain JACCARD, respectivement Municipal et chef de service IEEP. La commission les remercie tous deux pour les précisions apportées et pour leurs réponses claires à nos questions.

1 PRÉAMBULE

C'est dès la création du Port du Château en 1695, nous apprennent les annales, qu'on déplore son ensablement progressif par les eaux de la Morges. Dès le XVIII^e siècle, il fallut sporadiquement procéder à son dragage. En effet, une trentaine d'années après l'achèvement des travaux, bateliers et négociants se plaignaient déjà des entraves causées au trafic par les sédiments; mais ce n'est qu'après de nombreuses suppliques adressées à Berne que le dragage fut entrepris, en 1761. Opération régulièrement renouvelée, le préavis nous en rappelle les dernières dates importantes.

Depuis 1983, date du dernier dragage "lourd", seules des opérations "légères" avec le bateau ponton-grue du garde-ports et le camion de la voirie ont été menées. Entretien peu coûteux donc, puisque mené avec les moyens de la Ville, et qui reprendra d'ailleurs après l'opération envisagée aujourd'hui. Mais il est temps de refaire une opération "lourde", l'ensablement étant devenu critique. Attendre davantage pour celle-ci ne conduirait qu'à en faire grimper le coût exponentiellement.

2 QUESTIONS – RÉPONSES

Nous avons regroupé en début de ce chapitre les questions relevant du financement.

Q : L'appel d'offre a été fait à 3 entreprises, 1 seule (la Sagrave) a répondu; n'est-ce pas problématique ?

R : Contacter 3 entreprises est la règle sur les "marchés publics"; si une seule répond, il est également de règle qu'elle obtienne le contrat. L'expertise notoire de la Sagrave en cette matière explique d'ailleurs sans doute le peu d'empressement de ses concurrentes...

Quant au prix demandé, il paraît tout à fait raisonnable. Pour comparaison : on nous demande ici CHF 145'000.– (en arrondi) pour évacuer 2'850 m³ de sédiments, soit CHF 51.– par m³ (toujours en arrondi). La dernière opération lourde, en 1983, avait coûté CHF 120'000.– pour 4'000 m³, soit CHF 30.– par m³. La progression des prix en 30 ans justifie cette différence (indice suisse des prix à la consommation, 2013 : 160 points par rapport à la base 100 de 1982¹ ; sur cette base, CHF 30.– de 1983 valent environ CHF 48.– de 2013, tout près des CHF 51.– devisés).

Q : Des subventions sont-elles envisageables ?

R : Non, aucune subvention n'existe pour de telles opérations dans les ports.

Q : Il est proposé de prendre CHF 44'725.– au fonds de réserve N° 9281.10 "Renouvellement infrastructures des ports", doté de CHF 138'890.85 au 31.12.2012. Comment ce fonds est-il alimenté ? Et quelles autres dépenses prévues justifient-elles de ne pas y prélever une plus grosse somme pour le présent projet ?

R : Ce fonds est alimenté par prélèvement sur les excédents de recettes des ports. Ces excédents représentent, en moyenne, un ordre de grandeur de CHF 100'000.– par an, dont CHF 25'000.– sont versés au fonds de réserve.

En 2013 et 2014, les autres prélèvements prévus sur ce fonds concerneront divers rééquipements; ils se monteront à environ 2 x CHF 15'000.– et 1 x 30'000.–, soit CHF 60'000.– au total. Il ne paraît donc pas souhaitable de prélever davantage que la somme proposée, pour l'objet du présent préavis.

Q : Serait-il possible de revendre une partie des matériaux extraits ?

R : Non, ces matériaux sont de qualité trop médiocres pour pouvoir être valorisés ainsi.

Q : Symétriquement, faut-il craindre une pollution des sédiments dragués, notamment par des hydrocarbures ou des métaux lourds ?

R : Non. Les analyses ont déjà été faites, conformément à la "Directive relative à l'immersion de matériaux de dragage dans les lacs" du Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA). En effet une éventuelle pollution aurait fortement affecté le coût de l'opération et, partant, le montant demandé au préavis.

Comme relevé dans le préavis, seule reste à déterminer la (ou éventuellement les) zone de noyage, qui sera fixée par la Direction générale de l'environnement (VD).

Q : Risque-t-on de découvrir des pilotis de palafittes ?

R : Non, il n'en existe qu'à 2 endroits sur notre territoire : à l'Ouest du Port du Petit-Bois et devant les quais.

Q : Y a-t-il des problèmes d'enrochements, susceptibles d'être résolus en même temps qu'il est procédé à ce dragage ?

R : Non, les seuls problèmes d'enrochements sont localisés devant le Quai Stravinsky.

3 CONCLUSION

L'entretien de nos ports est une nécessité. En garantir un accès sûr, adapté aux bateaux actuels, est un dû, non seulement aux bateliers morgiens mais également à nos visiteurs, qui constituent une part non négligeable du tourisme morgien.

Les réponses municipales aux questions de la commission nous ont convaincus.

¹ Source : Office fédéral de la statistique

Dépenser CHF 145'000.– tous les 30 ans pour ce genre d'opération, soit environ CHF 400. – par mois, ne paraît nullement excessif, au vu des bénéfices de nos ports, de l'ordre de CHF 100'000.– par an.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 144'725.00 TTC pour le dragage partiel du Port du Château et de sa zone d'accès;
2. de dire qu'un montant de CHF 44'725.00 sera amorti en une fois, par prélèvement sur le fonds de réserve N° 9281.10 "Renouvellement infrastructures des ports";
3. de dire que le solde de CHF 100'000.00 nécessaire à la réalisation des travaux sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Philippe Beck